

COMMUNIQUÉ

NOMINATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION *

Le Conseil d'administration est heureux d'annoncer la nomination de **M. Marcel LEBLANC** (307) au sein du Conseil d'administration du Syndicat des copropriétaires du Domaine le Contemporain. Cette nomination est effective à partir du 1er avril 2019.

Nous sommes convaincus que, par son expérience professionnelle diversifiée et son implication, M. LEBLANC servira bien les intérêts de la collectivité que nous représentons.

En février dernier, M. Jocelyn CARRIER nous a fait part de son intention de ne pas se représenter à titre d'administrateur et nous a demandé de rechercher un nouvel administrateur. Il écrivait :

"...Ayant siégé à ce titre au cours des huit (8) derniers exercices financiers, le temps est venu pour moi de tirer ma révérence et de laisser ma place à du « sang neuf »...Ce fut pour moi une expérience des plus enrichissantes ... tant au niveau personnel que

professionnel que de côtoyer des gens tels que Maurice Labbé, Luc Ouellet ainsi que vous deux (France et Martin)!.."

Le Conseil d'administration du Syndicat des copropriétaires du Domaine Le Contemporain remercie M. Jocelyn CARRIER pour ses huit années d'implication. Nous sommes reconnaissants de son apport significatif.

** **ARTICLE116.** Dans le cas où surviendrait une vacance parmi les administrateurs, soit par suite de démission, de décès, d'incapacité ou d'autres causes, et sous réserve de ce qui est prévu ci-après en cas de destitution d'un administrateur, les administrateurs en place comblent eux-mêmes cette vacance jusqu'à la date de la prochaine assemblée des copropriétaires. Toutefois, une vacance n'empêche pas le conseil d'administration du syndicat d'agir, à moins que le nombre des administrateurs restants soit inférieur au quorum. Ceux qui restent peuvent valablement convoquer une assemblée des copropriétaires.*